Le 27 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-242500361-20211007-D005787I0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC-ANSART Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Michel GABRIEL (suppléant) Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chevroz: M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois: Mme Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-Lèz-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Loïc ALLAIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents:

Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Chalèze: M. René BLAISON Champoux: M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saône : M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance

Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005787 Rapport n°11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Relations avec les communes et avec la population et moyens des services

publics

I. <u>Transfert d'un emploi d'ingénieur en chef (Directeur du Département Transition Ecologique)</u> du Budget Annexe des Déchets sur le Budget Principal de Grand Besançon Métropole.

A/ Contexte

Un emploi d'ingénieur en chef finance un poste de Directeur du Département Transition Ecologique sur le Budget Annexe des Déchets, l'actuel agent occupant ce poste étant également Directeur de la Gestion des Déchets. Suite au départ de l'agent (mutation), il est proposé de créer l'emploi d'ingénieur en chef sur le Budget Principal et de supprimer l'emploi d'ingénieur en chef sur le Budget Annexe des déchets.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de transférer l'emploi d'ingénieur en chef (Directeur du Département Transition Ecologique) du budget Annexe Déchets sur le budget Principal de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi finance le poste de Directeur de Département affecté au Département Transition Ecologique

II. Création d'emplois au sein du Pôle des Ressources Humaines.

A/ Contexte

La Direction de la Gestion du Personnel connait une évolution conséquente de sa charge de travail consécutive notamment aux évolutions réglementaires et techniques qui impactent l'ensemble de ses secteurs d'activité : Procédures disciplinaires et associées (contrôles médicaux, rappels aux règles), demandes de cumul d'activité nécessitant des arbitrages par la Direction qui fait office de commission de déontologie, réformes statutaires, complexification des règles de gestion en matière de rémunération (indemnité compensatrice de la CSG, prélèvement de l'impôt à la source, instauration du RIFSEEP, indemnité de fin de contrat), mise en place du nouveau logiciel RH, obligation réglementaire d'éditer des contrats pour le personnel non titulaire et prise en charge par la direction du circuit de signature et de transmission des actes, en lieu et place de la direction de l'administration générale, exigence accrue des agents et allocataires chômage en attente de réponses immédiates à leurs sollicitations.

Les effets de la loi transformation de la fonction publique en matière statutaire mais également de la réforme annoncée des retraites doivent également être anticipés. De même les futurs apports du logiciel RH en matière de dématérialisation des circuits (en interne et vis-à-vis des organismes sociaux) sont à prendre en considération.

Dans ce contexte où l'activité est rythmée mensuellement par l'établissement de la paie, l'encadrement ne dispose pas, de surcroît, du temps nécessaire pour former et accompagner les gestionnaires, alors que dans le même temps les règles de gestion se complexifient.

Ce projet vise à améliorer la qualité du service rendu et à sécuriser le travail de chacun dans un contexte en constante évolution, tout en améliorant les conditions de travail.

La réorganisation des autres directions du pôle RH a induit également un ajustement des missions de la Direction Santé au Travail Suivi Social.

En effet, au travers des groupes de travail, il a été acté dans le cadre de la réorganisation du pôle que la direction conserverait le pilotage et la gestion de la Garantie Maintien de Salaire, en tant qu'action sociale. De plus, les missions de la Référente Handicap comprennent la gestion quotidienne de la Garantie Maintien de Salaire.

Cette activité de gestion représente 80 % de son temps de travail, et ne lui permet pas de se consacrer pleinement aux activités de Référente Handicap.

Enfin, la Direction ne bénéficie pas de poste en interne ni pour assurer le suivi budgétaire et comptable de la direction (notamment convention FIPHFP, achat de matériel adapté), ni pour assurer la coordination nécessaire au bon fonctionnement des différents services de la direction.

Ces créations et recalibrages sont compensés budgétairement par des baisses de recours à du personnel en accroissement temporaire d'activité (recrutements effectués pour absorber une surcharge de travail devenue structurelle) et l'effet nauria lié aux remplacements de départ en retraite. En année pleine le coût de cette réorganisation sera de 39 000 €.

Ce projet d'organisation a été validé en Comité Technique le 22 juin 2021.

B/ Evolution envisagée

1. Direction de la Gestion du Personnel

Concernant la Direction de la Gestion du Personnel, les évolutions se feront en 2 étapes, avec à terme une pérennisation de 2 postes d'adjoint de gestion administrative, le redéploiement de 3 postes suite à des départs en retraite, et le recalibrage d'emplois d'adjoints administratifs en rédacteurs sous la condition de réussite à concours.

DIRECTION	AVANT COMITE TECHNIQUE	APRES COMITE TECHNIQUE	
	Rédacteur (chargé de gestion maladie) Catégorie B	Attaché (Chef de service Gestion des Absences) Catégorie A	
	Attaché (Chargé de mission) Catégorie A	Adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative Paie Carrière) Catégorie C	
Direction Gestion du Personnel	Adjoint administratif (Adjoint de gestion administratif Paie Carrière) Catégorie C	Rédacteur (chargé de gestion Paie Carrière) Catégorie B	
	Adjoint administratif (Adjoint de gestion administratif Paie Carrière) Catégorie C	Rédacteur (chargé de gestion Paie Carrière) Catégorie B	
		Adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative Service Ressources) Catégorie C	
		Adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative Paie Carrière) Catégorie C	
TOTAL	1A 1B 2C	1A 2B 3C ⇒ création 1 B et 1 C	

Il est proposé de créer 1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), filière administrative, catégorie C, grade de référence adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE,

Cet emploi financera un poste rattaché au service « Ressources » de la Direction Gestion du Personnel :

L'agent aura pour missions :

- Accueillir les personnels des 3 entités (50% minimum du temps de travail) :
- Gérer le courrier entrant et sortant de la direction
- Assurer l'exécution financière de la direction
- Gérer les frais de mission de service des 3 collectivités
- Assure le secrétariat des arrêtés
- Assister le référent RH, notamment en matière de saisie des absences et éléments variables de paie de la direction
- Assurer la gestion administrative liée aux organisations syndicales.

Il est proposé de créer 1 emploi de rédacteur (Chargé de gestion), filière administrative, catégorie B, grade de référence rédacteur principal de 1ère classe à temps complet sous la condition de réussite au concours de l'agent en poste dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste de chargés de gestion au service Paie Carrière. L'agent aura pour missions :

- Assurer le suivi de la carrière des agents,
- Assurer l'exécution d'activités liées à la paie,
- Gérer en autonomie et mettre à jour le fichier du personnel,
- Rédiger les actes administratifs liés à la situation des agents, les notifier et en assurer le suivi,
- Assurer la gestion des courriers,
- Assurer le suivi de catégories d'agents nécessitant un suivi et une gestion spécifique : élus, collaborateurs de cabinet, emplois fonctionnels, assistantes maternelles, agents détachés, en disponibilité depuis plus de 6 mois ou en congé parental.
- Traiter et suivre les demandes de cumul d'activités,
- Collecter, exploiter et organiser des informations saisies et élaboration de documents de synthèse
- Assurer un rôle de formation et de conseil pour les adjoints de gestion administrative,
- Procéder au contrôle des reclassements statutaires et des agents pouvant prétendre à une médaille d'honneur communale, à un avancement de grade ou à une promotion interne.

2. <u>Direction Santé au Travail et Suivi Social</u>

Il est proposé de créer un emploi de rédacteur (chargé de gestion), filière administrative, catégorie B, grade de référence rédacteur principal de 1ère classe à temps complet dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste rattaché à la Direction Santé au Travail et Suivi Social

Le chargé de gestion administrative aura pour missions :

- Gérer le suivi budgétaire et comptable de la direction,
- Gérer administrativement le contrat Garantie Maintien de Salaire,
- Gérer la coordination administrative des différents services de la direction.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi correspondant ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districal du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

III. <u>Création de deux emplois de Professeur d'Enseignement Artistique au sein du</u> Conservatoire à Rayonnement Régional.

A/ Contexte

Depuis septembre 2020, un dispositif de type classes à horaires aménagés a été initié en partenariat avec le Collège Clairs-Soleils sur la dominante « Comédie Musicale ». Les cours ont effectivement été mis en œuvre pour une douzaine d'élèves de classe de 6ème à partir de janvier 2021 en raison de la crise sanitaire.

Le développement progressif des promotions sur quatre niveaux pouvant accueillir jusqu'à 28 élèves par niveau conduit à l'augmentation des heures des enseignants et au besoin de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique qui encadrera ce dispositif.

Le département des musiques anciennes est l'un des secteurs qui contribue le plus au rayonnement de l'établissement sur le plan national et international, certains enseignements qui constituent la base de ce département se sont développés de manière significative comme celui de la viole de gambe, il est nécessaire de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique enseignant cette discipline pour la rentrée 2021.

B/ Evolution envisagée

1. Il est proposé de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique, filière culturelle, Catégorie A, grade de référence professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (62,5 %) dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste de Professeur d'Enseignement Artistique auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional.

2. Il est proposé de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique, filière culturelle, catégorie A, grade de référence Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet (50 %) dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste de Professeur d'Enseignement Artistique Viole de Gambe auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Ils auront pour missions:

- Enseigner des pratiques artistiques spécialisées,
- Travailler en lien avec les enseignants de l'établissement et tout particulièrement ceux de son département,
- Animer leur classe,
- Développer et accompagner la curiosité, la créativité, et l'engagement artistique, transmettre les répertoires en inscrivant leur activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement,
- Assurer la cohérence de la formation avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement.
- Travailler en concertation étroite avec les différentes équipes pédagogiques,
- Assurer l'encadrement et le suivi pédagogique des élèves dans sa spécialité.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application des articles 3-2, 3-3 ou 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi correspondant ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districal du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

IV. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

	Emplois ouverts au 1 ^{er} juillet 2021	Emplois ouverts
Budget Principal	910	914
Budget Annexe Transport	12	12
Budget Annexe Déchets	194	193
Budget Annexe Conservatoire à rayonnement régional	110	112
Budget Annexe Eau	77	77
Budget Annexe Assainissement	85	85
Budget Annexe Chauffage urbain Total général	1389	1 1394

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière administrative		385		388
Administrateurs Territoriaux	Α	8		8
Attachés Territoriaux	Α	128		128
Emplois fonctionnels administratifs	Α	6		6
Rédacteurs Territoriaux	В	124	+2	126
Délibération du Conseil communautaire du 7	octobre 20	121		5/9
Communauté urbaine Grand Besançon Métr	opole			

Adjoints administratifs territoriaux	С	119	+1	120
Filière animation		1		1
Adjoints territoriaux d'animation	С	1		1
Filière culturelle		3		3
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	В	3		3
Filière médico-sociale		5		5
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	Α	2		2
Médecins territoriaux	Α	2		2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	С	1		1
Filière Sociale		4		4
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	В	2		2
Agents sociaux territoriaux	C	1		1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	С	1		1
Filière technique		512		513
Emplois fonctionnels techniques	Α	1		1
Ingénieurs en chef territoriaux	Α	11	+1	12
Ingénieurs territoriaux	Α	93		93
Techniciens territoriaux	В	121		121
Agents de maitrise territoriaux	С	55		55
Adjoints techniques Territoriaux	С	231		231
Ense	emble	910		914

Budget annexe Transports

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		1
Rédacteurs territoriaux	В	1
Filière Technique		11
Ingénieurs territoriaux	А	3
Techniciens territoriaux	В	3
Agents de maitrise territoriaux	C	1
Adjoints techniques territoriaux	С	4
	Somme:	12

Budget annexe Déchets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière Administrative		29		29
Attachés Territoriaux	Α	5		5
Rédacteurs Territoriaux	В	10		10
Adjoints administratifs territoriaux	С	14		14
Filière Technique		165		164
Ingénieurs en chef territoriaux	А	1	-1	0
Ingénieurs territoriaux	А	12		12
Techniciens territoriaux	В	14		14
Agents de maîtrise Territoriaux	С	12		12
Adjoints techniques territoriaux	С	126		126
•	Somme :	194		193

Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière administrative		10		10
Attachés Territoriaux	А	2		2
Rédacteurs Territoriaux	В	2		2
Adjoints administratifs territoriaux	С	6		6
Filière culturelle		91		93
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	Α	2		2
Professeurs ter. enseignement artistique	Α	42	+2	44
Assistants Territ. Enseignt Artistique	В	45		45
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et Biblio	В	1		1
Adjoints du patrimoine territoriaux	С	1		1
Filière technique		9		9
Techniciens territoriaux	В	1		1
Agents de maitrise territoriaux	С	2		2
Adjoints techniques Territoriaux	С	6		6
	Ensemble	110		112

Budget annexe Eau

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	Α	2
Rédacteurs Territoriaux	В	3
Adjoints administratifs Territoriaux	С	7
Filière Animation		1
Animateurs Territoriaux	В	1
Filière Technique		64
Ingénieurs en chef Territoriaux	Α	1
Ingénieurs Territoriaux	Α	1
Techniciens Territoriaux	В	14
Agents de maitrise Territoriaux	С	7
Adjoints techniques Territoriaux	С	41
	Somme:	77

Budget annexe Assainissement

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	Α	2
Rédacteurs Territoriaux	В	4
Adjoints administratifs Territoriaux	С	6
Délibération du Conseil communautaire du 7 Communauté urbaine Grand Besançon Métro		

Filière Technique		73
Ingénieurs Territoriaux	Α	6
Techniciens Territoriaux	В	14
Agents de maitrise Territoriaux	С	13
Adjoints techniques Territoriaux	С	40
S	omme:	85

Budget annexe Chauffage urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Technique		1
Ingénieurs Territoriaux	Α	1
	Somme:	1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administrative principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du Personnel;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de rédacteurs (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1ère classe auprès de la Direction de la Gestion du personnel et de la Direction Santé au Travail et Suivi Social;
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois de Professeur d'Enseignement Artistique, grade de référence Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional;
- se prononce favorablement sur le transfert d'un emploi d'ingénieur en chef du Budget Annexe des Déchets vers le Budget Principal de GRAND BESANCON METROPOLE ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984);
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

19 Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110 Contre: 0 Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.